DONNEES RELATIVES A LA PROSTITUTION

• DONNEES GENERALES:

40 à 42 millions de personnes dans le monde sont en situation de prostitution¹

80² à 98³ % des personnes en situation de prostitution dans le monde sont des femmes

(En France, elles sont 80 à 90 %⁴)

75 % d'entre elles ont entre 13 et 25 ans⁵

9/10 dépendent d'un proxénète⁶

99 % des prostitueurs (« clients ») sont des hommes⁷

78⁸ à 90⁹ % des personnes en situation de prostitution sont des étrangères contraintes par des réseaux de traite clandestins

89¹⁰ à **92**¹¹ % veulent en sortir

13-14 ans = âge moyen d'entrée dans la prostitution ¹²

Environ 1/2 a été contrainte à un tournage pornographique

³ Selon l'OIT (2004), la traite prostitutionnelle dans le monde concerne à 98 % des femmes et des fillettes.

⁷ Rapport OCRETH 2010 dans Mme Maud Olivier, Rapport d'information, n°1360.

⁹ Entre 85 et 90 % selon Richard Poulin (sous la dir.), Prostitution, la mondialisation incarnée, Syllepse, 2005, p. 18.

¹ Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle, Éditions Economica, janvier 2012.

² Ihid

⁴ Rapport OCRETH 2010 dans M. Guy Geoffroy, Rapport d'information, n°3334: http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp; 85% selon l'étude *ProstCost*, Psytel, Mouvement du Nid, mai 2015.

⁵ Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle, op. cit.

⁶ Ihid

⁸ Étude Pro-Santé, Institut de Veille Sanitaire, 2010-2011.

Melissa Farley, A. Cotton, J. Lynne, S. Zumbeck, F. Spiwak, ME. Reyes, D. Alvarez, U. Sezgin, « Prostitution and Trafficking in Nine Countries: An Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder », Journal of Trauma Practice, Taylor and Francis, 2003. Étude menée sur la base d'entretiens avec 854 personnes en situation de prostitution ou venant d'en sortir, dans neuf pays (Canada, Colombie, Allemagne, Mexique, Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie, États-Unis, Zambie), revue par des pairs.

¹¹ Melissa FARLEY, Isin BARAL, Merab KIREMIRE et Ufuk SEZGIN. « Prostitution in five countries : violence and post-traumatic stress disorder », *Feminism and Psychology*, vol. 8, no 4, 1998. Étude de 475 personnes en situation de prostitution ou venant d'en sortir, dans cinq pays (Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie, États-Unis, Zambie).

¹² Rapport de la Fondation Scelles, 2012: http://www.fondationscelles.org/fr/tribunes/58-sexual-exploitation-a-growing-menace

• LES CAUSES:

75 % des personnes prostituées ont subi des violences sexuelles avant l'âge de 16 ans 13

100 % des personnes en situation de prostitution ont été agressées sexuellement avant d'avoir été exposées à la prostitution 14

38 % ont vécu un viol au cours de leur vie¹⁵

(Contre 6,8 % pour les autres femmes 16)

64 % ont vécu des violences sexuelles durant l'enfance¹⁷

75 % ont été SDF¹⁸

• LES CONSEQUENCES:

CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES:

60 à 80 % sont atteintes de troubles psychotraumatiques ¹⁹

68 % sont atteintes de stress post-traumatique (SPT)²⁰

(Chiffre équivalent aux réfugié·e·s victimes de tortures d'État, aux vétérans de guerres, aux femmes victimes de violences cherchant un abri, aux femmes ayant subi un viol, – contre 40 % pour les victimes d'attentats²¹)

DURANT LA PERIODE DE PROSTITUTION:

71 % ont subi des violences physiques avec dommages corporels²²

63 % ont subi des viols²³

¹³ Rapporté par Muriel Salmona, « Conséquences psychotraumatiques de la prostitution », intervention à Munich le 06 décembre 2014.

¹⁴ Le Collectif Féministe contre le Viol (CFCV), étude sur les 187 appels de personnes prostituées reçues à la permanence Viols-Femmes-Informations, de 1998 à fin 2007, mars 2010.

¹⁵ Enquête ProSanté, 2010-2011.

¹⁶ Site Miprof.

¹⁷ Melissa Farley, « Prostitution is sexual violence », *Psychiatric Times*, octobre 2009.

¹⁸ *Ibid*.

¹⁹ Melissa Farley, « Prostitution and Trafficking in Nine Countries », *op. cit.*; Rapport IGAS – Prostitution: les enjeux sanitaires, décembre 2012, p.32: https://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000667.pdf

²⁰ Melissa Farley, *ibid*.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ibid.

MORTALITE:

40 ans = espérance de vie

34 ans aux États-Unis²⁵

(En causes : les homicides, l'usage de drogues, la consommation d'alcool, les accidents)

La prostitution est l'activité la plus à risques de morts par homicides (par les prostitueurs et les proxénètes) : 204/100 000²⁶

Taux de mortalité de 459/100 000 contre 5,9/100 000 pour la population générale²⁷

Taux de mortalité 6²⁸ à 40²⁹ fois plus élevé que la population générale

Taux de suicide 12 fois plus élevé que la population générale³⁰

7 fois plus de pensées suicidaires³¹

Consommation de médicaments 4,5 fois supérieure à la moyenne nationale³²

• SELON LES PAYS:

EN FRANCE, (État abolitionniste depuis 2016)

20 000 à 40 000 personnes en situation de prostitution³³

37 000 selon le Mouvement du Nid³⁴

Dont 4 000 à 8 000 mineur e s 35

La prostitution se fait :

²⁵ John J. Potterat, 2003. Étude prospective de 1969 femmes, menée sur 33 ans aux États-Unis.

²⁴ *Ibid*.

²⁶ *Ibid*.

²⁷ *Ibid*.

²⁸ Collectif de médecins, 2014. ; Étude du British Medical Journal, 2011.

²⁹ Special Committee on Pornography and Prostitution, Pornography and Prostitution in Canada, 1985.

³⁰ ProstCost, op. cit.

³¹ Étude Pro-Santé, op. cit.

³² ProstCost, op. cit.

³³ Rapport OCRETH 2010 dans Mme Maud Olivier, op. cit.; 37 000 selon l'étude ProstCost, op. cit.

³⁴ ProstCost, ob. cit

³⁵ Prostitution : l'exigence de responsabilité – Rapport Assemblée nationale n°3334, 2011.

```
62 % par internet<sup>36</sup>
```

30 % dans la rue³⁷

8 % dans les bars ou salons de massages³⁸

80 à 93 % sont étrangères et dans des réseaux de traite clandestins ³⁹

EN ALLEMAGNE, (État réglementariste depuis 2002)

200 000 personnes en situation de prostitution en 1999, avant la légalisation

400 000 en 2002 après la légalisation⁴⁰

400 000 à 700 000 aujourd'hui

Augmentation de **30** % de la prostitution depuis la loi de 2002 (en 2014)⁴¹

44 seulement sont enregistrées comme travailleuses indépendantes 42

1% ont obtenu un contrat de travail prostitutionnel⁴³

80⁴⁴ à 95 % sont étrangères⁴⁵

80 % de l'industrie du sexe est sous le contrôle du crime organisé

La moyenne des passes par jour pour une personne dans les bordels est de 30

87 % des femmes en situation de prostitution ont subi des violences physiques 46

82 % des violences psychiques⁴⁷

92 % du harcèlement sexuel⁴⁸

59 % des violences sexuelles⁴⁹

³⁶ ProstCost, op. cit.

³⁷ *Ibid*.

³⁸ Ibid.

³⁹ Rapport OCRETH 2010 dans M. Guy Geoffroy, op. cit.

⁴⁰ Rapport du Gouvernement Fédéral sur les effets de la Loi pour la Réglementation des conditions légales des prostituées (en espagnol), http://www.empleo.gob.es/es/mundo/Revista/Revista101/80.pdf

⁴¹ Interview avec Helmut Sporer, 10.07.2014, *Augsburger Allgemeine*. https://www.augsburger-allgemeine.de/bayern/Immer-mehr-Prostituierte-aus-Osteuropa-kommen-nach-Augsburg-id30512282.html

⁴² Michael Jürgs, Sklavenmarkt Europa, 2014, p. 327.

⁴³ Rapport du Gouvernement Fédéral sur les effets de la Loi pour la Réglementation des conditions légales des prostituées, op. cit.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Sabine Constabel, assistante sociale travaillant à Stuttgart depuis plus de 20 ans avec les femmes prostituées, l'a affirmé au cours d'une interview télévisée, le 17.10.2013 : https://www.youtube.com/watch?v=BpCPKDRcFg0

⁴⁶ Étude du Ministère allemand de la Famille, 2004.

⁴⁷ *Ibid*.

⁴⁸ *Ibid.*

De moins en moins de condamnations pour traite des êtres humains et/ou proxénétisme et de procédures juridiques menées à terme malgré une augmentation de la prostitution⁵⁰

AUX PAYS-BAS, (État réglementariste depuis 2000)

- 80 % des personnes en situation de prostitution du secteur légal sont étrangères 51
- 60 à 70 % des femmes sont des étrangères extérieures à l'Union Européenne⁵²
- **4 000** mineur e s en 1996⁵³
- 15 000 mineur e s en 2001 (au moins 5 000 mineur e s sont étrangèr e s, avec une grande proportion de filles venant du Nigéria)⁵⁴
- 50 à 90 % des personnes prostituées derrière les vitrines le sont sous la contrainte d'un proxénète⁵⁵
- 79 % d'entre elles indiquent être dans la prostitution sous une forme ou une autre de contrainte⁵⁶
 - + de 50 % de l'industrie du sexe appartient au secteur illégal (de même en AUSTRALIE)⁵⁷
 - 80 % de l'industrie du sexe est sous le contrôle du crime organisé

Dans ce pays, il existe à l'heure actuelle des associations reconnues pour les affaires du sexe et les « clients » de la prostitution qui consultent et collaborent avec le gouvernement afin de servir leurs intérêts et de promouvoir la prostitution. Parmi elles, figurent « l'Association des opérateurs des affaires de relaxation », la « Consultation coopérante des opérateurs de la prostitution derrière les vitrines », ainsi que la « Fondation des Hommes/Femmes et de la

⁵⁰ Der Spiegel, *Bordell Deutschland.* 27.05.2013 ; Bundeskriminalamt: Menschenhandel. Bundeslagebild 2015 : https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/JahresberichteUndLagebilder/Menschenhandel/menschenhandelBundeslagebild2015.html

⁴⁹ *Ibid*.

⁵¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, cité dans « L'échec de la légalisation des bordels aux Pays-Bas », page ZéroMacho : https://www.facebook.com/ZeromachoFR/photos/a.285934601503395/1615593861870789/?type=3&theater

⁵² Claudine Legardinier, « Les effets pervers de la légalisation du proxénétisme », *Prostitution et Société*, Paris, mars 2005.

⁵³ Carin Tiggeloven, « Child Prostitution in the Netherlands », 18 décembre 2001.

⁵⁴ Organisation des droits de l'enfant d'Amsterdam, cité dans Claudine Legardinier, « Les Effets pervers de la légalisation du proxénétisme », *op. cit.* : http://www.prostitutionetsociete.fr/politiques-publiques/enjeux/les-effets-pervers-de-la

⁵⁵ KLPD (Korps Landelijke Politiediensten) – Dienst Nationale Recherche (juli 2008). Schone schijn, de signalering van mensenhandel in de vergunde prostitutiesector. Driebergen.

⁵⁶ Institut de recherche socio-sexologique néerlandais, 2000.

⁵⁷ Gemeente Amsterdam, Ministerie van Veiligheid en Justitie ; Projectgroep Emergo (2011). Emergo – De gezamenlijke aanpak van de zware (georganiseerde) misdaad in het hart van Amsterdam. Achtergronden, ontwikkelingen, perspectieven. Amsterdam : Boom Juridische Uitgevers.

prostitution », un groupe d'hommes qui ont recourt régulièrement aux femmes qui sont dans la prostitution et dont le but spécifique comprend « de faire en sorte que la prostitution et le recours aux services des prostituées soient plus acceptés et deviennent un sujet de discussion ouvert » ainsi que de « protéger les intérêts des clients »(NRM Bureau, 2002 : 115-16)^{58,59}

5 à 10 % des personnes prostituées payent des taxes légales⁶⁰

EN AUSTRALIE, DANS L'ÉTAT DE VICTORIA (État réglementariste depuis 1984,1986 et 1994)

Les bordels illégaux sont 4 fois plus nombreux que les bordels légaux⁶¹

Les bordels légaux utilisent des femmes issues de la traite⁶²

Entre 2000 et 2002, on a enregistré une augmentation de 91 % du nombre de femmes présentant une infection au HIV^{63}

(Pour une augmentation de 56 % dans la population globale)

EN NORVEGE, (État abolitionniste depuis 2009)

2 500 personnes en situation de prostitution

En 5 ans après l'instauration du modèle nordique, **diminution de 15 % à 45 %** de la prostitution de rue (**35 à 60 %** pour Oslo) et de **10 à 20 %** pour la prostitution « intérieure » (appartements, hôtels...)⁶⁴

La Norvège = moins attrayante pour les trafiquants et les proxénètes⁶⁵

Aucune augmentation de violence envers les personnes prostituées n'a été constatée ni par la police, ni sur 3 études différentes⁶⁶

Rapport *Vista Analyse*, août 2014: https://www.regjeringen.no/contentassets/0823f01fb3d646328f20465a2afa9477/evaluering_sexkjoepsloven_2014.pdf?fbclid=IwAR0wtTQmDbB8AmjFKRvqdbOpU7i1_EbUSWk2Z36hRMDgmgL1LA30otIs30M; https://www.regjeringen.no/no/aktuelt/Sexkjopsloven-er-evaluert/id765653/

⁵⁸ Bureau NRM, « Traite des êtres humains : premier rapport du rapporteur national hollandais », p.155, La Haye, novembre 2002.

⁵⁹ Janice G. Raymond, « Dix raisons de ne pas légaliser la prostitution », *Sisyphe*, 14 juin 2011 : http://sisyphe.org/spip.php?article692

⁶⁰ Centre d'information sur la prostitution d'Amsterdam, 2003.

⁶¹ Claudine Legardinier, « Les effets pervers de la légalisation du proxénétisme », op. cit.

⁶² ONG Project respect, cité dans ibid.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁵ Ibid

⁶⁶ Brunovskis, 2013; Pro Sentret, 2012; Utekontakten, 2009.

70 % de la population approuve la loi abolitionniste et le refus de devenir acheteur est particulièrement fort chez les jeunes (effet normatif de la loi)⁶⁷

EN SUEDE, (État abolitionniste depuis 1999)

700 personnes en situation de prostitution

Diminution de 50 % de la prostitution de rue⁶⁸

Pays d'Europe où les personnes prostituées ont les tarifs les plus élevés⁶⁹

Entre 1999 et 2008, les clients de la prostitution sont passés de 13,8 à 7,8 %⁷⁰

En 2008, **70** % de la population est favorable à la loi de criminalisation d'achat des actes sexuels contre 30 % au moment du vote de la loi⁷¹

Les trafiquants ne s'intéressent plus au « marché » suédois 72

EN COMPARAISON, CONCERNANT LES MEURTRES,

AU QUEBEC, 2/3 des meurtres commis sur les personnes prostituées au cours de la dernière décennie l'ont été sur celles exerçant dans des lieux de prostitution fermés tels que les « bars montants », « salons de massages » et autres bordels

AU CANADA, **294** meurtres en 23 ans (entre 1991 et 2014)⁷³

Près de la moitié (49 %) des homicides commis contre des travailleurs du sexe entre 1991 et 2014 ont eu lieu dans une résidence privée ou un véhicule appartenant à un particulier, tandis qu'un peu moins de 1 de ces homicides sur 3 (30 %) a été commis dans une rue, sur une route, une autoroute, dans un parc de stationnement, dans des installations de transport public ou installations attenantes, ou dans une autre zone ouverte. Environ 15 % des homicides se sont produits dans des endroits inconnus. Comme il a été mentionné précédemment, la plupart des affaires liées à la prostitution et déclarées par la police au cours de la période de six ans sont survenues dans un lieu public

⁶⁷ Rapport Vista Analyse, août 2014.

⁶⁸ Sandrine Goldschmidt et Muriel Salmona, « Abolition de la prostitution: pourquoi la Suède est un bon modèle », *Slate*, 14 octobre 2013 à 6h38 — mis à jour le 6 avril 2016 à 18h37 : http://www.slate.fr/tribune/78774/abolition-prostitution-suede-modele

⁶⁹ « Prostitution : Stockholm, la ville ou le client est invisible », L'Obs, 1er décembre 2013.

⁷⁰ Rapport gouvernemental suédois, 2010.

⁷¹ Kuosmanen 2008 Nordic Gender Insitute, 2008 : https://www.regeringen.se/content/1/c6/14/92/31/96b1e019.pdf?fbclid=IwAR3faQ7EE_SKFubyzESNn5hZIH N IGvmkV1YUKfmV1eqvVyxhgqxp82-1Ys

⁷² Rapport gouvernemental suédois, 2010.

⁷³ Cristine Rotenberg, «Les infractions liées à la prostitution au Canada : tendances statistiques » : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14670-fra.htm

ouvert, alors qu'une faible proportion s'est produite dans une maison, un logement ou une propriété privée. Toutefois, la proportion d'affaires liées à la prostitution s'étant produites dans des lieux privés a augmenté de façon constante entre 2009 et 2014, ce qui semble indiquer que l'utilisation de lieux privés, où les travailleurs du sexe sont plus susceptibles d'être tués, est peut-être en hausse.

[...]

Entre 1997 et 2014, on a dénombré **71 travailleuses du sexe victimes d'homicide qui avaient une identité autochtone**, représentant le tiers (**34 %**) des travailleuses du sexe tuées. C'est plus du double de la proportion de femmes autochtones victimes d'homicide qui ne travaillaient pas dans l'industrie du sexe (16 %)⁷⁴.

AUX PAYS-BAS, 127 meurtres en 30 ans (jusqu'en 2013)⁷⁵

(Dont **50** meurtres documentés entre 1992 et 2004 – dont certains dans des bordels ou des vitrines)

EN ALLEMAGNE, 91 meurtres, 48 tentatives et 2 disparitions en 16 ans (entre 2002 et 2018)⁷⁶

EN ESPAGNE, **43** meurtres en 8 ans (entre 2010 et 2018)⁷⁷

EN FRANCE, **61** en 19 ans (entre 1999 et 2018)⁷⁸

EN SUEDE, 1 en 19 ans (entre 1999 et 2018), tuée par son ex-conjoint⁷⁹

• LE PROXENETISME EN FRANCE :

Les articles 225-5 et suivants du Code Pénal répriment le proxénétisme, soit toutes les infractions où l'auteur apporte son aide, favorise ou tire profit de la prostitution d'autrui, et ce sans qu'aucune contrainte ne soit nécessaire pour caractériser l'infraction. Les peines prévues : 7 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

L'usage de contrainte, de pression sur une personne en vue de l'amener à se prostituer est une circonstance aggravante, comme la vulnérabilité de la victime,

_

⁷⁴ *Ibid*.

^{76 «} Prostituiertenmorde in Deutschland » : https://www.sexindustry-kills.de/doku.php?id=prostitutionmurders:de

^{77 «} Feminicidio en el sistema prostitucional del Estado español. Víctimas 2010-2015: 31 mujeres asesinadas », Feminicidio, 2015: https://feminicidio.net/articulo/feminicidio-sistema-prostitucional-del-estado-espa%C3%B1ol-v%C3%ADctimas-2010-2015-31-mujeres

⁷⁸ Selon les relevés du Mouvement du Nid : http://www.prostitutionetsociete.fr/politiques-publiques/droits-des-personnes/article/in-memoriam

⁷⁹ Penny White, « Remembering the murdered women erased by the pro-sex work agenda », *FeministCurrent*, 3 novembre 2015: https://www.feministcurrent.com/2015/11/03/remembering-the-murdered-women-erased-by-the-pro-sex-work-agenda/

un lien de famille ou d'autorité, la pluralité des auteurs, l'utilisation d'Internet... Le proxénétisme aggravé est puni de 10 ans de prison et une amende de 1 500 000 € ; de 15 à 20 ans lorsque les faits sont commis à l'égard d'un mineur de moins de 15 ans ou en bande organisée ; perpétuité en cas d'actes de torture et de barbarie.

Depuis 2003, la traite des êtres humains (TEH) est passible des mêmes peines, avec les mêmes circonstances aggravantes (articles 225-4 et suivants). Originalité française, l'Office Central de Répression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH), créé en 1958, centralise les renseignements sur le proxénétisme au niveau national et international, mène ou coordonne des opérations contre la traite des êtres humains.

Il existe des peines complémentaires : interdiction d'exercer une activité (par exemple, gérant d'un institut de massage), obligation de quitter le territoire français, confiscation, etc. Enfin, entraver l'action d'un organisme d'aide aux personnes prostituées, ou, pour une personne vivant avec une personne prostituée, avoir un train de vie luxueux sans les revenus pour le justifier, peut être assimilé au proxénétisme.⁸⁰

400 à 500 condamnations pour proxénétisme par an (simple⁸¹ et aggravé compris)⁸²

70 % des condamné·e·s pour proxénétisme aggravé sont étrangèr·e·s (nombre en augmentation : **50** % en 2008)⁸³

59 % des condamné·e·s pour proxénétisme simple sont étrangèr·e·s⁸⁴

80 % des condamnés ont plus de 25 ans⁸⁵

(60 % pour l'ensemble des autres condamnations)

30 % sont des femmes⁸⁶

(Elles sont **trois fois plus nombreuses** en comparaison des autres condamnations (les « mamas » africaines étant surreprésentées)⁸⁷)

200 condamnations/an environ pour proxénétisme simple⁸⁸

(Des affaires peuvent être soulevées parce que des femmes portent plainte pour

⁸³ *Ibid*.

⁸⁰ Claudine Legardinier, dossier « Proxénétisme : des textes de loi sévères, des failles dans l'application », *Prostitution et Société*, n° 184, Paris, avril – juin 2015.

⁸¹ «Le proxénétisme simple, appelé parfois « de soutien », désigne l'aide, l'assistance et la protection de la prostitution d'autrui ainsi que le fait d'en avoir tiré profit ou d'en partager les produits. » *Ibid*.

⁸² *Ibid*.

 $^{^{84}}$ Ibid.

⁸⁵ *Ibid*.

⁸⁶ *Ibid*.

 $^{^{87}}$ Ibid.

⁸⁸ *Ibid*.

violences conjugales, violences comportant une dimension de proxénétisme)

30 condamnations/an environ pour proxénétisme de soutien⁸⁹

Pour proxénétisme simple, la durée moyenne des peines de prison est de **16 mois**, le montant moyen des amendes, dérisoire : **2 800 €**⁹⁰

Pour proxénétisme aggravé, des peines de prison ferme ne sont prononcées que dans **70** % des cas⁹¹

Le recours à la détention provisoire est très élevé et sa durée est deux fois plus longue que pour d'autres faits : il est passé de 2008 à 2012 de 40 % à 63 % des cas⁹²

Quant aux peines d'amende, elles sont insignifiantes. « En 2010, la moyenne des amendes pour proxénétisme aggravé était de **19 000 euros**, ce qui était déjà dérisoire », explique Yves Charpenel. « Elle est tombée à **9 000 €** en moyenne, soit deux fois moins qu'il y a cinq ans ; des chiffres sans rapport avec les profits engrangés. Selon l'OCRTEH, une prostituée étrangère rapporte 150 000 € par an à son proxénète ; un proxénète qui en a vingt sur le trottoir paie l'amende en une soirée. Là, il faut sonner les trompettes ! »⁹³

Depuis 1946, **aucun** enfant d'une femme prostituée n'a jamais été condamné pour proxénétisme sur le fondement des subsides qu'elle lui aurait versés⁹⁴

Les condamnations pour non justification de ressources par une personne en relation avec une personne prostituée, visant donc les conjoints, sont quasi inexistantes : 5 en 2009 et 10 en 2008⁹⁵

⁸⁹ *Ibid.* « En effet, le caractère intentionnel de l'infraction doit être dûment établi, ce qui explique que le nombre de condamnations sur le fondement d'un « proxénétisme de soutien » soit « relativement faible puisqu'il s'élève à environ 30 par an, chiffre qui comprend les condamnations sanctionnant les établissements qui s'apparentent à des maisons closes ou à des hôtels de passe » *Prostitution, l'exigence de responsabilité : en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde*, Rapport de la Mission d'Information de l'Assemblée Nationale sur la prostitution en France, 2011.

⁹⁰ Claudine Legardinier, *ibid*.

⁹¹ *Ibid*.

⁹² *Ibid*.

⁹³ *Ibid*.

⁹⁴ *Ibid*.

⁹⁵ Ibid. Un policier de la Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP) de Lille explique : « ici au Parquet, c'est rare quand on poursuit le petit ami, le conjoint, le compagnon d'une prostituée pour proxénétisme, ou alors il faut vraiment que ce soit quelque chose de flagrant! » Proxénétisme et prostitution: l'opinion publique face au proxénétisme, Institut social Université catholique de Lille, Mouvement du Nid Nord-Pas-de-Calais, décembre 2012.

• LES PROSTITUEURS (« CLIENTS »):

QUI ILS SONT:

- 99 % sont des hommes 96
- 56 à 85 % ont une partenaire sexuelle régulière
- 61 % sont mariés ou en couple⁹⁷

CE QU'ILS PENSENT ET CE QU'ILS VEULENT:

- 37 % se croient autorisés à faire ce qu'ils veulent dès lors qu'ils ont payé 98
- 47 % pensent que la femme n'a aucun droit 99
- 49 % a payé pour du sexe à l'étranger 100
- 66 % comprennent que les femmes se prostituent par misère économique 101
- 57 % pensent que la majorité ont été victimes d'abus graves 102
- 50 % savent qu'elles souffrent physiquement et psychologiquement de la prostitution 103
- 70 % veulent reproduire des actes violents de la pornographie que leurs compagnes refusent 104
- 41 % ont sciemment eu recours à la prostitution d'une femme qui était sous le contrôle d'un proxénète¹⁰⁵
- **66** % disent avoir constaté que la majorité des femmes sont attirées, trompées ou victimes de la traite 106
 - 74 % déclarent avoir tiré leur éducation sexuelle de la pornographie 107

⁹⁶ Rapport OCRETH 2010 dans Mme Maud Olivier, op. cit.

⁹⁷ Étude citée dans P. Kelleher et M. O'Connor, Globalisation, Sex Trafficking & Prostitution, the Experiences of Migrant Women in Ireland, Immigrant Council of Ireland, 2009.

⁹⁸ Melissa Farley, Julie Bindel and Jacqueline M. Golding, « Men Who Buy Sex », *Eaves for Women,* décembre 2009. Étude menée sur 103 hommes expliquant leurs recours à la prostitution et ce qu'ils savent.

⁹⁹ *Ibid*.

¹⁰⁰ Ibia

¹⁰¹ Melissa Farley, Emily Schuckman, Jacqueline M. Golding, Kristen Houser, Laura Jarrett, Peter Qualliotine, Michele Decker, «Comparing Sex Buyers with Men Who Don't Buy Sex », Psychologists for Social Responsibility Annual Conference Boston, Massachusetts, Prostitution Research & Education, 15 juillet 2011.

¹⁰² *Ibid.*

 $^{^{103}}$ Ibid.

 $^{^{104}}$ Ibid.

¹⁰⁵ *Ibid*.

¹⁰⁶ *Ibid*.

¹⁰⁷ *Ibid*.

L'ADHESION A LA CULTURE DU VIOL:

L'exposition à la pornographie augmente le risque d'agressions sexuelles de **22** %, dégrade les relations intimes et renforce l'adhésion aux mythes sur les viols de **33** %¹⁰⁸

Sont **presque 8 fois plus** nombreux que les non-prostitueurs à reconnaître qu'ils violeraient une femme s'ils pouvaient le faire impunément et sans que personne ne l'apprenne¹⁰⁹

Sont **beaucoup plus** susceptibles que les non-prostitueurs de commettre des infractions, des délits et des crimes de violences contre les femmes¹¹⁰

- 32 % plus susceptibles que les non-prostitueurs de croire que la prostitution réduit les risques de viols¹¹¹
- 48 % plus à même de croire que les non-prostitueurs que la plupart des hommes ont au moins une fois recours à la prostitution de temps en temps 112
- **89**% ont déclaré qu'ils seraient dissuadés d'acheter l'accès au corps d'autrui si leur nom risquait d'être inscrit dans un registre de délinquants sexuels¹¹³
- 90 % ont déclaré qu'ils en seraient dissuadés s'ils risquaient une amende comprise entre 1 000 et 2 000 $\114
- 100 % ont déclaré qu'ils en seraient dissuadés s'ils risquaient une peine d'emprisonnement d'un mois¹¹⁵

LES DEBUTS ET LEURS HABITUDES:

Plus un homme est âgé lors de sa première fois avec une personne en situation de prostitution, moins il est susceptible d'y retourner 116

S'il n'a pas eu recours à la prostitution avant l'âge de 25 ans, il sera moins susceptible de commencer¹¹⁷

 $^{^{108}}$ Ibid.

¹⁰⁹ Melissa Farley, Jacqueline M. Golding, Emily Schuckman Matthews, Neil M. Malamuth, and Laura Jarrett, « Comparing Sex Buyers With Men Who Do Not Buy Sex: New Data on Prostitution and Trafficking », *Journal of Interpersonal Violence*, 2015.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid*.

¹¹² *Ibid*.

¹¹³ Melissa Farley, op. cit., 2011.

¹¹⁴ *Ibid*.

¹¹⁵ *Ibid*.

¹¹⁶ B. Anderson et J. O'Connell Davidson, « Is Trafficking in Human Beings Demand Driven ? A Multi-Country Pilot Study », *Migration Research Series*, n°15, OIM, 2003.

¹¹⁷ *Ibid*.

16 % des prostitueurs vont voir des prostituées une fois tous les 15 jours, ou plus fréquemment¹¹⁸

46 % y recourent moins d'une fois par mois 119

10 % d'entre eux n'ont eu recours à la prostitution que trois fois ou moins 120

- + de 50 % l'ont fait entre 20 et 50 fois 121
- + de 33 % plus de cinquante fois 122

POURCENTAGES DE PERSONNES AYANT EU RECOURS A LA PROSTITUTION SELON LES

PAYS:

SUEDE : de 13,6 % avant la loi de 1999 à 7,9 % après 123

Norvege : 11 $\%^{124}$

SUISSE: 19 % 125

ESPAGNE: 32 à 39 % 126

Canada: 11 % 127

France: 12 à 18 % 128

ITALIE: 16,5 à 45,5 % 129

Pays-Bas : **21,6**¹³⁰ à **60** % 131

ALLEMAGNE : 18^{132} à $66\%^{133}$

¹¹⁸ Étude citée in P. Kelleher et M. O'Connor, Globalisation, Sex Trafficking & Prostitution, the Experiences of Migrant Women in Ireland, Immigrant Council of Ireland, 2009.

¹¹⁹ *Ibid*.

¹²⁰ L. Finstadt et C. Hoigard, Backstreets: *Prostitution, Money and Love* (1986), Polity Press, 1992 (pour la version anglaise); B. R. S. Rosser, S. Sawyer et A. Schroeder, *First Offender Prostitution Program in San Francisco*, 1998, in D. M. Hughes, op. cit., 2004.

¹²¹ *Ibid*.

¹²² *Ibid*.

¹²³ Kajsa Claude, Targeting the Sex Buyer – The Swedish Example: Stopping Prostitution and Trafficking Where It All Begins, 2010; 13,8 à 7,8 % selon le rapport gouvernemental suédois de 2010.

¹²⁴ B. Anderson et J. O'Connell Davidson, op. cit.

¹²⁵ *Thid*

¹²⁶ Alasdair Fotheringham, «Spain, the World Capital of Prostitution? », The Independent (UK), 5 décembre 2010.

¹²⁷ Richard Poulin, Une Culture d'agression, M Éditeur, Saint-Joseph-du-Lac, 2017, p. 8.

¹²⁸ 12,7 % selon Saïd Bouamama et Claudine legardinier, *Les Clients de la prostitution, l'Enquête*, 2006 ; Nathalie Bajos et Michel Bozon, *La Sexualité en France*, 2008.

¹²⁹ Bruno Wanrooij, PhD, Italy, *Continuum Complete International Encyclopedia of Sexuality*, Ed. Robert T. Francoeur, PhD, and Raymond J. Noonan, PhD, Kinsey Institute, 2004.

¹³⁰ Daniela Danna, « Conclusions. Dealing with Complexity », *Prostitution and Public Life in Four European Capitals*, Ed. Daniela Danna, 2007.

¹³¹ Richard Poulin, op. cit., p. 8.

ÉTATS-UNIS : 16 % (dont 6 % de réguliers)¹³⁴

Japon : **37** % 135

CAMBODGE : **65** % ¹³⁶

Thaïlande : $75\%^{137}$

¹³² B. Anderson et J. O'Connell Davidson, op. cit.

¹³³ Richard Poulin, op. cit., p. 8.

¹³⁴ B. Anderson et J. O'Connell Davidson, op. cit.

 ^{136 «} Locals Fuelling Child Prostitution », Straits Times, Singapore / Agence France-Presse (AFP), 7 oct. 2010.
137 Yayori Matsui, Women in the New Asia, 1999.